

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

6 juin 1996 - n° 1259
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

A global, global et demi

Globalisation. C'est le mot-clé qui tout à la fois explique et justifie l'évolution actuelle de l'économie. Une fatalité à laquelle tôt ou tard chacun, patrons et salariés, doit bien se soumettre. Quand la planète devient un village, l'implantation des entreprises, le capital et les échanges ne connaissent plus de frontières. Sur le champ de bataille de la concurrence internationale, les acteurs économiques se livrent un combat sans merci pour la conquête des marchés.

Cette version épique de la vie économique contraint les entreprises à réduire leurs coûts, à déplacer leur production là où les conditions sont favorables, à obtenir une rentabilité qui satisfasse des actionnaires toujours plus gourmands.

La Suisse, bien sûr, n'échappe pas à cette tendance. Depuis le début de la décennie, des centaines de milliers d'emplois, restructuration oblige, ont été transférés sous des cieux plus propices ou tout simplement supprimés. Ici et là on observe des baisses de salaire qui, conjuguées au chômage et à la réduction des postes de travail, influencent défavorablement les rentrées fiscales. Et ce au moment où les collectivités publiques doivent simultanément prendre en charge les victimes de la globalisation et faciliter les adaptations qu'impose cette globalisation, en soutenant notamment la formation et la recherche.

Les milieux économiques ne se contentent pas d'appliquer sans états d'âme la logique de la globalisation. Ils cherchent aussi à l'imposer à l'Etat. Dans leur perspective, la faiblesse des pouvoirs publics devient gage de succès pour l'économie privée. Témoin, l'opposition des organisations patronales à la réforme du gouvernement et de l'administration, soumise au peuple cette fin de semaine. Témoin encore, leurs exigences de réduction de la fiscalité. Témoin toujours, leur volonté de minimiser le rôle régulateur de l'Etat dans le domaine social et sur le marché du travail: rejet de la Charte sociale européenne, opposi-

tion à l'inscription des droits sociaux dans le projet de nouvelle Constitution, déréglementation de la protection des travailleurs.

Cette stratégie révèle une conception tragiquement réductrice de la globalisation. Que les entrepreneurs ne puissent ignorer les défis d'une concurrence aujourd'hui mondiale, personne ne le conteste. Encore ne faut-il pas exagérer la portée d'un phénomène qui ne touche de loin pas tous les secteurs de l'économie. Qu'ils cherchent à se libérer de contraintes administratives et réglementaires pesantes et souvent contre-productives, rien que de très normal. Mais à vouloir reléguer l'Etat au magasin des accessoires et imposer à la société tout entière une rationalité économique, ils commettent un erreur suicidaire.

Trop de managers et d'économistes, les yeux rivés sur les courbes de productivité, les classements de compétitivité et les parts de marché, croient que la nécessaire modernisation de l'économie n'est qu'une affaire technique. Or les restructurations en cours bouleversent les structures de la société. L'exclusion d'une partie de la population du monde du travail, l'inégale répartition de la richesse et du savoir, l'absence de perspective pour la jeunesse mettent en cause le fonctionnement efficace de la société. A terme cette fracture, cette dilution du lien social ne peuvent que fragiliser la vie économique elle-même.

Le processus de modernisation guidé par les seules lois du marché conduit au désordre et à l'injustice. Il ne fait pas sens pour la majorité des gens. C'est donc d'une approche globale que nous avons besoin, d'une conduite politique de la modernisation qui accommode les intérêts et affirme les valeurs prioritaires, bref qui impose aux acteurs économiques les conditions sociales du changement, et par là-même rend acceptable ce changement.

JD

La grande muette

Toujours à l'affût du dernier scandale que le pouvoir politique voudrait cacher, friande de la touche «people», cette manière très contemporaine de personnaliser tous les événements, les médias sont par contre peu diserts lorsqu'il s'agit de leurs propres affaires. A ce titre, la presse romande se distingue particulièrement par sa discrétion.

RÉFÉRENCES

Roger de Diesbach, «Critiques contre la campagne des médias pour Cointrin», *La Liberté*, 24 mai 1996

Jean-Martin Büttner, «Dieser Hang zum fusionierten Schreiben», *Tages Anzeiger*, 23 mai 1996

(jd) Le phénomène est bien visible en cette période de l'année où les entreprises sont tenues de présenter leurs comptes aux actionnaires. Alors que des groupes de presse comme la *Neue Zürcher Zeitung* ou le *Tages Anzeiger* consacrent plusieurs pages à détailler la marche de leurs affaires, les médias romands sont singulièrement muets sur le sujet. Politique d'entreprise et résultats financiers détaillés et compréhensibles ne sont pas censés intéresser le lecteur. Et même Edipresse, qui domine largement le marché romand, ne se croit pas obligée à un devoir particulier de transparence.

L'extrême discrétion de la presse, dès lors que cette dernière est en cause, ne touche pas seulement les aspects économiques et

financiers de la branche. Elle vaut également pour les interrogations de la profession sur ses fonctions dans une société démocratique, sur les principes éthiques qui la guident.

Secret professionnel

On se souvient de la récente campagne en faveur de Cointrin menée par l'ensemble des quotidiens romands – *Le Courrier* de Genève excepté – et la radio-télévision publique. Nous n'avions guère goûté cette belle unanimité militante qui prive les médias de la distance critique à l'égard des événements et des pouvoirs, gage premier de leur crédibilité (DP 1254 «Les médias bons à tout faire»). Or



RÉFÉRENCE

Mark van Huisseling, «Wie die Lehrstellen-Rechnung zum Leerlauf verkam», *Die Weltwoche*, 16 mai 1996

La fabrication de l'événement

(jd) Pour beaucoup de celles et ceux qui terminent leur scolarité obligatoire, le temps est à la recherche d'une place d'apprentissage. Faut-il dès lors s'étonner que cette actualité suscite, de la part de certains médias, le besoin de fabriquer de toutes pièces un événement? L'hebdomadaire *Die Weltwoche* a reconstitué la saga du manque de places d'apprentissage.

En mars, le journal économique *Cash* publie en page 29 un article indiquant que la situation est critique. Source citée, René Zihlmann, chef du service de l'orientation professionnelle de la ville de Zurich. Puis, un mois durant, c'est le silence. Jusqu'à ce que la *Sonntagszeitung* annonce en première page que les services d'orientation professionnelle tirent la sonnette d'alarme. A l'intérieur du journal, le lecteur apprend par la bouche d'un certain René Zihlmann que la situation n'a jamais été aussi précaire. Deux semaines plus tard, le même journal du dimanche consacre deux pages entières à ce thème: la voie royale de l'apprentissage est devenue d'accès aussi difficile que le royaume des cieux pour les riches. Le lendemain *Blick* prend le relais en première page, suivi par le *Tages Anzeiger* (Entrée interdite dans le monde des adultes) et l'émission *Arena* de la télévision alémanique (Jeunesse sans avenir?).

Mais au fait qu'en est-il? La conférence des offices de formation professionnelle

de Suisse alémanique annonce au même moment que l'offre de places d'apprentissage varie fortement d'une région à l'autre et selon les professions; il y a effectivement pénurie dans les formations très demandées de l'électronique et d'employé de commerce, mais au contraire abondance d'offres dans le secteur secondaire. Bien sûr si, comme les journalistes qui peignent le diable sur la muraille, on se réfère aux seules places disponibles annoncées à l'administration municipale zurichoise – moins 20% en cinq ans –, la situation n'est pas rose. C'est oublier que nombre d'entreprises, notamment les plus petites, rechignent à remplir les formulaires officiels. Les données de l'Office fédéral de la statistique indiquent qu'entre 1992 et 1996 le nombre des places d'apprentissage en Suisse a reculé de 4%, mais qu'il a à nouveau progressé en 1995. En réalité, c'est depuis 1985 et jusqu'en 1993 que le nombre des contrats d'apprentissage a chuté de manière importante (moins 20%). Mais on ne fait pas l'actualité avec une évolution sur plusieurs années.

La conjoncture économique actuelle, c'est un fait, ne facilite pas l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle. Mais le battage et la dramatisation médiatique de ce thème, sur la base d'informations fausses ou partielles, ne servent qu'à améliorer le taux d'écoute et le tirage des médias qui s'y prêtent.

•••

cette crainte s'est révélée fondée, comme en témoigne un débat récemment organisé à Lausanne par la section suisse de Reporters sans frontières et le syndicat lémanique des journalistes, sur le thème «Journalistes ou lobbyistes?». Mais les lecteurs romands, ceux-là mêmes que les quotidiens avaient appelés à se mobiliser pour la défense de Cointrin, n'ont pas eu droit à un compte rendu dans leurs journaux. Seule *La Liberté*, reprise par le *Courrier* dans ses pages communes avec le quotidien fribourgeois, a daigné répercuter le débat, sous la plume de son rédacteur en chef Roger de Diesbach. A quoi il faut ajouter l'article de Jean-Martin Büttner, le très attentif et subtil correspondant romand du *Tages Anzeiger* de Zurich.

Hystérie médiatique

Sur la base de ces deux comptes rendus, on constate que le débat a révélé un très profond mécontentement parmi les journalistes présents, embrigadés dans cette mobilisation générale, souvent contre leur gré. Elisabeth Eckert de *L'Hebdo* a dénoncé le phénomène «d'hystérie médiatique» qui exige semaine après semaine un thème porteur: aujourd'hui Cointrin, demain la vache folle, après-demain le chômage des jeunes (voir encadré). Dans ces conditions, le sens critique devient superflu: ainsi un article répercutant la relative indifférence des multinationales installées en Suisse romande face à la décision de *Swissair* n'a pas trouvé place dans les colonnes de l'hebdomadaire «bon pour la tête». D'autres collègues ont également mentionné quelques libertés prises avec les faits par les rédactions, au nom de la bonne cause romande.

Engagement et autocritique

Face à ces critiques sévères, Jacques Pilet, directeur/rédacteur en chef du *Nouveau Quotidien* – une double fonction qui dilue singulièrement la frontière entre politique d'entreprise et ligne rédactionnelle – défend le rôle de son journal qui se veut animateur de débats et de rencontres entre les acteurs sociaux, catalyseur d'actions. Pour Marco Cattaneo, de la *Tribune de Genève*, la cause méritait d'être défendue, un point c'est tout. Une appréciation partagée par Gérald Sappey, directeur de la Radio romande, pour qui l'importance de l'enjeu justifie la mobilisation médiatique.

Pourtant, les instigateurs de cette campagne de presse en faveur de Cointrin semblent avoir pris conscience de leur faux-pas. En fin de débat, Jacques Pilet avouait ne pas vouloir renouveler une telle démarche. Tant mieux, car si les médias veulent prétendre à un impact politique, c'est par le seul biais d'une information exhaustive et critique, par le suivi des dossiers qu'ils sont légitimés à le faire, et non par des coups d'éclat. ■

En coulisses

Histoire de ne pas frustrer les délégués à son congrès du samedi 8 juin à Colombier, le Parti socialiste neuchâtelois prévoit la projection sur écran géant du match d'ouverture de l'Euro'96 opposant, comme on a cru le comprendre, la Suisse (sans Suter ni Knup) à l'Angleterre.

A propos du PSN, il reçoit les hommages appuyés de Karl Dobler, le fameux promoteur économique en chef du canton de Neuchâtel, sur lequel il a rabattu en 17 ans des dizaines d'entreprises étrangères et quelque 3 500 emplois. Originaire d'Appenzell-RI, M. Dobler, 63 ans, a été lui-même amené à Neuchâtel par le socialiste René Meylan et constamment soutenu par son successeur, l'excellent ministre de l'économie Pierre Dubois. Heureusement que «dans ces temps difficiles nous pouvons compter sur un PS fort, dirigé par de fortes personnalités».

A propos de football, certains clubs suisses souhaiteraient faire le pas et demander leur cotation en bourse, à l'instar des grands clubs anglais qui comptent parmi les valeurs les plus spéculatives de la City. Mais pour se présenter à la corbeille, les clubs suisses devraient pouvoir se constituer eux-mêmes en sociétés anonymes, et non plus seulement en associations comme l'exigent encore les règles de l'ASF. Laquelle n'est pas près de changer, selon MM. Facchinetti et Spadaro, présidents du Grasshoppers et du Xamax, deux clubs éventuellement intéressés.

Mme Faith Popcorn, qui se dit «historienne du futur» et gagne beaucoup d'argent au présent avec ses livres et les conseils de son agence de consulting, vient de commettre un nouvel ouvrage, composé notamment sur la base des avis spontanément donnés par des dizaines de milliers de correspondants ayant réagi au fameux «Popcorn Report», traduit en 12 langues. Il en résulte 16 tendances pour le futur, dont l'une au moins est facile à discerner dès maintenant dans la publicité et la littérature: la nostalgie de l'enfance. Nul doute que ce sentiment sera exploité à fond dans la conception et la promotion des produits à venir sur le marché.

Ça monte pour Schindler en Chine. Alors que nombre d'entreprises peinent à exploiter les potentialités du plus grand marché intérieur du monde, la fabrique d'ascenseurs suisse, présente à Pékin depuis 1978, a conquis sa place parmi les quatre principaux vendeurs d'ascenseurs et d'escaliers roulants de Chine (avec l'américaine Otis et les japonaises Mitsubishi et Hitachi).

Côté cour, côté jardin (1)

La culture est l'habit somptueux dont se parent les collectivités publiques; instrument de légitimité, enjeu de visibilité urbaine ou simple cerise sur le gâteau, de toute manière, elle a son prix. En ces temps où la crise impose des économies drastiques, centres urbains, communes et cantons empruntent des voies de collaboration différentes qui vont du modèle de soutien mixte au versement pur et simple d'indemnités. Une série d'articles publiée dans la Basler Zeitung nous permet de comparer quelques situations en Suisse allemande où de nouvelles formes de péréquation financière ont vu le jour.

Les cas de Zurich et Lucerne sont en ceci exemplaires. Nous aborderons la situation à Genève et dans le canton de Vaud dans un prochain numéro.

PRÉCISIONS:

Le 28 septembre 1986, le peuple et les cantons rejetaient l'initiative populaire en faveur de la culture en même temps que le contre-projet du Conseil fédéral et du Parlement. Le 12 juillet 1994, l'article constitutionnel pour la promotion de la culture est rejeté en raison du vote négatif d'une petite majorité de cantons. Aujourd'hui, les articles 24sexies (protection de la nature et du paysage) et 27ter (cinéma) sont à proprement parler les seules bases constitutionnelles des activités de la Confédération en matière d'encouragement à la culture. Celles-ci restent donc confuses et insatisfaisantes quant à leur contenu.

(gs) La culture a depuis toujours été dépendante du bon vouloir des princes et des mécènes. Les collectivités publiques, garantes de la démocratisation de la culture, ont pris le relais et le peuple est devenu prince. Obéissant au principe classique de la subsidiarité, ce sont les villes qui prennent en charge la majorité du financement culturel. La Confédération joue l'Arlésienne, freinée dans ses velléités interventionnistes par le double échec populaire pour l'encouragement à la culture (voir marge). Quant aux cantons, ils ont un mandat constitutionnel pour la gestion des musées, des bibliothèques ou des archives, mais participent peu au financement de la culture vivante.

Si dans les années septante, les villes étaient essentiellement préoccupées par les problèmes sociaux, la tendance s'est infléchie dans les années quatre-vingt avec l'extension d'un nouveau capital symbolique: la culture. De multiples recherches et rapports sont nés à cette époque pour convaincre la population des retombées économiques que la culture engendrait sur une ville, et donner ainsi une caution aux choix politiques: de lourdes rénovations de bâtiments ont été entreprises – comme à Zurich –, de grands noms de la scène culturelle se sont installés dans les villes – Langhof à Lausanne, Besson à Genève, etc. Dans les années nonante cependant, la somptuosité culturelle dont s'enorgueillissaient les villes auparavant est devenue trop ostentatoire face à l'émergence de la «fracture sociale»; dépenses publiques riment avec rationalisation, et les coupes linéaires menacent. Mais le financement de la culture fonctionne selon une logique qui rend difficiles les solutions d'économie sous peine de voir disparaître une offre de qualité (voir marge). Certaines villes se tournent donc vers le canton et les communes.

Molière s'en va-t-aux champs

Le cas de Zurich est en ce sens intéressant: jusqu'en 1994, la culture était financée selon une clé de répartition qui comprenait le canton, la ville de Zurich et les communes, celles-ci payant en fonction du nombre de leurs citoyens fréquentant les institutions culturelles. Ces subventions étaient rediscutées

d'année en année et pouvaient être réduites si une saison programmée n'avait pas eu l'heur de plaire aux communes. La ville de Zurich étant en proie à un déficit public important, le canton intervenait de plus en plus dans le subventionnement de l'une des grandes institutions de la ville, l'Opernhaus. Enfin détail important: seul un spectateur sur trois venait de Zurich-ville. En 1994, une initiative populaire est lancée à Zurich pour cantonaliser l'Opéra. Elle est acceptée à 73% avec un taux de participation de 50%.

L'Opernhaus de Zurich est donc actuellement totalement subventionné par le canton avec un budget de 52 millions par année. Il a un contrat de subvention de durée indéterminée avec possibilité pour le canton de le résilier tous les 36 mois. Le Grand Conseil de Zurich a accepté un crédit-cadre de 316 millions de 1994 jusqu'à l'an 2000. Ce principe de subventionnement est inscrit dans la Constitution cantonale et protège l'institution des renégociations budgétaires annuelles qui sont le lot de la plupart des producteurs de culture.

Un cas unique

En résumé, le canton s'implante au coeur de la ville de Zurich avec la prise en charge totale du grand Opéra ainsi que l'aide à la culture indépendante (Rotefabrik et Theater Neumarkt) et participe au prestige culturel de la grande cité. Il légitime la position phare de la ville, mais lui adjoint une visibilité cantonale accrue. Résultat: un nombre de spectateurs en augmentation et surtout une consolidation de l'importance d'un pôle de production culturelle commun à tout le canton. La culture devient constitutionnelle, stabilisée, elle n'est plus soumise aux aléas de la conjoncture. Mais outre leur exemplarité sur l'implication du canton et des communes dans la gestion culturelle, Zurich et Lucerne (voir encadré) sont révélateurs d'une nouvelle application de la subsidiarité. Celle-ci fonctionne selon un principe simple: la charge financière est assumée par la communauté la plus proche, et complétée par les autres collectivités publiques si besoin est. A Zurich, ce rapport a soudain changé puisque



le canton, vu les finances de la ville, a pris en charge plus de la moitié de la subvention culturelle, ce qui a obligé les édiles à transformer la loi. Quant à Lucerne, l'importance reconnue des communes dans le financement d'un pôle culturel régional situé en ville introduit un nouveau rapport de force.

Les lumières de la ville

L'effet cascade de la subsidiarité – ville, canton, Confédération – ne peut donc plus être le seul modèle de répartition financière en matière culturelle, comme ce fut le cas jusqu'à présent: la manne confédérale est quasi inexistante; les coûts de la culture augmentent au moment même où les finances publiques des villes diminuent, ce qui contraint les cantons à une intervention plus affirmée et peut justifier un changement constitutionnel; enfin, la mise sur pied dans certains cas d'un système horizontal de péréquation intercommunale amène les communes à participer à l'effort public. Nouveaux partenaires, nouvelle répartition financière; l'imagerie traditionnelle de la ville-Lumière et du canton resté au siècle de l'obscurantisme change. Cependant, si la nouvelle péréquation financière incarnée par la ville et le canton de Zurich a reçu l'aval – voire l'enthousiasme populaire – qu'en est-il d'un canton qui ne porte pas le même nom que la ville, comme c'est le cas du canton de Vaud et de sa métropole, ou plus tôt de son chef-lieu, Lausanne? La répartition du capital symbolique est ici plus contrastée et impose d'autres choix politiques. ■

PRÉCISIONS:

Le prix moyen d'un spectacle augmente plus rapidement que le prix d'autres moyens de consommation, c'est-à-dire que le taux moyen de l'inflation. Les entreprises culturelles peuvent réagir par deux moyens classiques: augmenter les recettes ou rationaliser. Mais augmenter les recettes est vite limité: la hausse de tarifs soulève vite un problème de fréquentation, le potentiel de spectateurs est rapidement atteint, la demande culturelle concerne une minorité, elle n'est pas élastique. Rationaliser les coûts de production est difficile aussi: diminuer les répétitions, éviter les spectacles où la masse salariale est lourde, avoir des décors de bouts de ficelle, etc. Mais il y a un risque de déficit artistique, de baisse de fréquentation, et on retourne à la case départ. Le recours aux pouvoirs publics est donc indispensable.

RÉFÉRENCES:

Christine Richard, «Wie ein Theater in die Aufwärtsspirale kommt», in *Basler Zeitung*, 13 mai 1996

A LIRE SUR LES VILLES ET LA CULTURE::

Franco Biancini et Michael Parkinson, *Culture policy and urban generation. The West experience*, Manchester and New-York, Manchester University Press, 1993

Médias

(cfp) Le dossier sur les médias en Suisse, publié dans le *Tages Anzeiger* (14.5), contenait une carte du paysage médiatique helvétique avec, pour les principaux éditeurs, des indications chiffrées sur leurs participations. Les noms: Edipresse, TAMedien, Ringier, Basler Zeitung, Curti Medien, Jean Frey S.A. et NZZ.

Le canton du Valais vient d'engager comme chef de l'information M. Michel Clavien, actuellement chef de l'information du canton de Berne. Un francophone de moins dans l'administration bernoise. Par qui sera-t-il remplacé?

En Allemagne, le quotidien alternatif *Tageszeitungstaz* s'offre, une fois de plus, une crise. Il licencie un rédacteur en chef et les deux autres membres de la rédaction en chef quittent sur le champ leurs fonctions. Le journal existe depuis 17 ans et continue de paraître.

Au hasard des lectures on découvre d'autres petits journaux d'opinion touchés par la hausse des tarifs postaux et la fixation à un minimum de mille envois pour bénéficier de ces tarifs. Les deux cités cette fois sont *Le Libre Penseur* (tirage 820 exemplaires) et *L'Affranchi*, périodique des Amis de l'Association internationale des travailleurs (tendance anarcho-syndicaliste). Ce dernier a renoncé à paraître chaque trimestre et reste bisanuel.

Le bouclé des comptes du groupe du *Tages Anzeiger* permet de supporter les 19 millions qu'a coûté le lancement de l'hebdomadaire *Facts* en 1995. Le chiffre d'affaires du groupe approche 600 millions et il occupe 1796 personnes (+12).

Dans son édition du 18 mai le quotidien politique et d'information marocain *Al Bayane* publie un article intitulé «La Suisse se prend les pieds dans ses poubelles» dans sa rubrique «environnement». La conclusion: «Le sac-poubelle pourrait en fait figurer dans quelques générations à l'inventaire de la conscience collective helvétique à côté de Heidi et de Guillaume Tell, des coucous et des vaches. Il est en tous les cas déjà de toutes les conversations».

Du jamais vu: dans le numéro du 17 mai du *Tagblatt*, de Berne, la loge maçonnique «Zur Hoffnung», membre de la grande loge suisse Alpina, publie une annonce visant au recrutement de nouveaux membres.

COURRIER

Réponse à une question

(*réd.*) A propos de notre article sur le programme d'infrastructures des transports publics dont le Conseil fédéral a arrêté les principes en mai dernier («Les lignes courbes de la raison politique», DP 1254), un lecteur lausannois, Rodolphe Weibel, se demande qui va payer les investissements:

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Composition et maquette:
Claude Pahud
Jean-Luc Seylaz
Géraldine Savary
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano,
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

«Ce que j'ai lu de la décision du Conseil fédéral ne m'a apporté aucune indication à ce sujet et votre article ne m'a pas plus éclairé (...) La question essentielle du financement n'est pas de savoir qui prête et combien (la Confédération, qui garantira de toute façon les prêts, n'a aujourd'hui encore aucune peine à lever des emprunts). Non, la vraie question est de savoir qui paie et combien? La vérité des coûts voudrait que ce soient les bénéficiaires qui paient tout; que ce soient les bénéficiaires de demain ou ceux d'après-demain est de modeste importance: les emprunts sont précisément faits pour reporter sur de nombreuses années le poids d'un investissement. En revanche, il est d'importance primordiale de connaître quelle part des ressources de la collectivité va être distraite d'autres besoins collectifs pour subvenir aux transports par rail des gens et des marchandises.»

(*réd.*) Effectivement, notre article ne répondait pas à ces questions. Renseignement pris, le financement spécial temporaire jusqu'en 2017, tel que proposé par le CF, ne constitue pas un prêt remboursable, à l'exception de l'emprunt effectué par la Confédération – au maximum 560 mios/an – et mis à disposition des compagnies de chemin de fer qui en assumeront l'amortissement et les intérêts. Cet emprunt représente la charge supportée par les usagers. Par contre le produit de l'augmentation de 10 ct par litre des droits d'entrée sur les carburants (600 mios/an), une part de la redevance sur le trafic des poids lourds (400 mios/an), une part des droits d'entrée sur les carburants (320 mios par an) ainsi que des avances de la Confédération jusqu'en 2008, date à laquelle les recettes affectées et l'emprunt couvriront les coûts d'investissement, ne sont pas remboursables.

COURRIER

Organe de contrôle du transit alpin

Monsieur le rédacteur,
Dans votre dernier numéro, («En coulisses», DP 1257), vous avez donné des informations sur l'activité et le devenir probable de l'état-major de contrôle et de coordination des transversales alpines que j'ai l'honneur de présider.

Malheureusement, cet article contient deux erreurs grossières. Tout d'abord, le coût de fonctionnement de l'état-major imputé aux compagnies se monte à 430 000 frs et non à 4 millions. La différence est de taille.

En ce qui concerne le devenir, Monsieur le Conseiller fédéral Leuenberger a constamment réaffirmé sa volonté de maintenir un organe de contrôle, probablement sous une forme différente, tel qu'il figure dans le projet de message.

Marcel Blanc,
Président de l'Etat-major de contrôle et de coordination transit alpin

Réponse à la réponse de M. Blanc

(*réd.*) La réaction du président de l'Etat-major de contrôle et de coordination transit alpin (EMCC) illustre bien la complication, pour ne pas dire le flou, qui règne en matière

d'imputation des coûts de cette instance. Ces derniers sont noyés dans la rubrique 4200.611/Surveillance du projet, inscrite au chapitre de l'Office fédéral des transports du compte financier de la Confédération. Le poste, globalement budgétisé à 13,3 millions pour 1996, apparaît pour un tiers, soit 4 426 000 fr. dans ledit compte, qui n'enregistre que la part du Lötschberg, BLS (les deux autres tiers sont à la charge du Gothard, CFF).

Sachant par ailleurs que dans les comptes du BLS-Alptransit pour les années 1994 et 1995 figurent des montants de 1,7 et 1,4 million respectivement pour la surveillance du projet OFT/EMCC, on doit en déduire que cet Etat-major coûte bien, comme DP le disait prudemment, «plus de 4 millions par an (...) mis à la charge des CFF et du BLS».

Quant au sort de l'EMCC selon le futur nouvel arrêté sur le transit alpin, il sera scellé bien sûr au terme des travaux des Chambres fédérales, dans le courant de l'année prochaine, ou plus exactement le jour de la votation référendaire annoncée par MM Blocher, Stich & Co.

Le mal, un défi

«Une question n'a cessé d'accompagner Paul Ricœur, tout au long de sa réflexion et de ses travaux philosophiques: la réalité du mal comme mise en cause d'une certaine manière de penser.» (Pierre Gisel)

RÉFÉRENCE:

Paul Ricœur, *Le Mal, Un défi à la philosophie et à la théologie*, Labor et Fides, 44 p., 1996

PRÉCISION:

aporie: difficulté rationnelle insurmontable, contradiction sans issue.

(ag) J'aime le hasard culturel. La radio allumée et cette musique, cette chanson non choisie, non programmée, tombée du ciel, offerte; ou cette interview, comme une rencontre. Ce plaisir élargi de bouquiniste qui cherche et trouve le livre auquel il ne pensait pas. Était arrivé à la rédaction, en service de presse, un texte de Paul Ricœur, édition d'une conférence prononcée en 1985 à la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne. Le sujet est ambitieux: le mal. J'avais présenté ici l'itinéraire de Ricœur. Le fascicule me fut attribué.

Trois propositions contradictoires

Ricœur pose d'emblée que le mal met en question la théodicée et sa cohérence logique, si elle se soumet à la fois aux principes de non-contradiction et de totalité systématique. «Comment peut-on affirmer ensemble, sans contradiction, les trois propositions sui-

vantes: Dieu est tout-puissant; Dieu est absolument bon; pourtant le mal existe?» Deux de ces propositions sont compatibles, «mais jamais les trois ensemble».

Ricœur n'a pas de peine à démontrer que la formulation du problème en de telles propositions, celles de la théodicée, correspond à un moment de l'histoire de la pensée philosophique et théologique, le XVIII^e siècle de Leibnitz. Mais les mythes, avec leurs grands récits d'origine, ou la gnose ont répondu à leur manière à la question: d'où vient le mal? La gnose substantialise le mal, affronté dans un combat de géant, aux forces du bien. Le péché originel substitue à la gnose un «faux-concept», celui de la transmission héréditaire de la faute et de l'imputation individuelle de culpabilité. Ricœur, avec sa culture professorale parcourt de la sorte, rapidement, l'histoire de l'«explication» du mal: du meilleur des mondes possibles à la dialectique de l'histoire, hégélienne ou marxiste où les souffrances ne sont qu'une étape de la conquête de l'esprit ou de la libération de l'homme.

Oubliés...

(cfp) On connaît les problèmes de l'Union suisse du commerce du fromage dans ses relations avec des clients installés dans l'Union européenne. C'est l'occasion de reprendre un article du *Démocrate* de Payerne, que le *Journal de Cossonay* reproduisait dans son édition du 4 juin 1920 en précisant que ce journal était un «Organe radical démocratique». Intitulé «Lait et fromage» l'article commençait ainsi «Accapareurs? Affameurs? Spéculateurs? Ou honnêtes gens? Que de points d'interrogation se posent quand on lit ce qui se passe sous les yeux de nos autorités fédérales! L'ex-Union suisse des exportateurs vient de ressusciter sous le nom de «L'Union suisse des marchands de fromage...». Suivait une analyse de ce que va faire la nouvelle union en vue de conserver son monopole d'exportation. Et venait la révolte: «Nous laisserons-nous faire ou faudra-t-il à ces «Schapzigergessler» une nouvelle levée du peuple tout entier pour les remettre à leur place?» L'article exprimait l'espoir que les Chambres fédérales feraient la clarté nécessaire pour découvrir «ce qui se cache sous ce bloc enfroqué qui ne nous dit rien qui vaille».

«L'Europe est un grand fromage», titrait récemment *Le Messager*, de Thonon. La Suisse fait-elle partie de l'Europe?

La morale pratique

De cette revue, Ricœur conclut à un échec des onto-théologies de toutes les époques, à une incapacité radicale à surmonter rationnellement la contradiction entre une juste rétribution et les souffrances individuelles arbitrairement réparties. C'est une aporie. Il insiste sur le mot. De sa part, l'affirmation est de poids. Ricœur substitue donc une morale pratique aux fausses convictions; il en esquisse les lignes de force: agir contre la violence sur le plan politique ou éthique; déculpabiliser la victoire qui peut être conduite à l'auto-accusation ou l'autodestruction; dégager ce qui ressort de la seule condition humaine et non pas de je ne sais quelle rétribution.

Paul Ricœur n'est jamais très loin de Kant. Il rompt avec les dogmes et les illusions transcendantes. Puis il rétablit une religion intériorisée, effort permanent de lucidité, de sagesse, de fraternité. Mais dans cette réflexion sur le mal (le terme est à connotation morale; Ricœur balaie partiellement le champ sémantique; souffrance, violence, deuil), le parcours critique prédomine. C'est la condamnation sans équivoque de fausses explications de la théodicée, expiatoires consolatrices. Dans cette époque où se côtoient, un peu complices, les religions molles et les intégrismes, la mise à nu de l'aporie est tonique. ■

Le point sur les plantes transgéniques

Les petites souris transgéniques confinées dans leurs cages (cf DP 1256) n'évoquent guère de problèmes de sécurité pour l'environnement; il en va tout autrement pour les plantes transgéniques. Alors que la Suisse est en train de se doter de lois se référant à ces organismes, les premières récoltes de maïs transgénique (mis au point par Ciba Geigy) ont lieu cette année aux Etats-Unis et au Canada. Le point sur la sécurité et les brevets en Europe.

PRÉCISIONS:

La loi fédérale sur la protection de l'environnement du 21 décembre 1995 instaure au chapitre 3 l'autorisation obligatoire pour la dissémination à titre expérimental et pour la mise dans le commerce des organismes génétiquement modifiés. En même temps est nommée une Commission d'experts pour la sécurité biologique, qui conseille le Conseil fédéral, «où les intérêts de protection et d'utilisation doivent être représentés de manière équitable» (art. 29h,1), qui «conseille le Conseil fédéral dans l'élaboration de prescriptions et (...) en matière d'exécution. Elle est consultée pour des demandes d'autorisation» (art 29h, 2); «elle informe régulièrement le public des principales connaissances acquises» (art 29h, 3).

SOURCES:

Nature (1996) : 7 mars, p. 31, 14 mars, p. 94; 11 avril p. 487; 16 mai pp. 175 et 178. Le département d'agriculture américain maintient la liste des plantes transgéniques en voie d'autorisation (<http://www.aphis.usda.gov:80/bbep/bp/status.html>). Sur <http://www.ciba.com>, se trouvent les nouvelles du maïs transgénique. Pour une excellente discussion de la problématique des plantes transgéniques, voir P. Stocco, *Génie génétique et environnement*, Georg, Genève, 1994.

(ge) En Europe, la situation est (encore ?) loin de celle d'acceptation joyeuse qui existe aux Etats-Unis. Ainsi, toutes les 15 plantations expérimentales conduites par des universités allemandes l'an passé ont été détruites, en partie du moins, par les «activistes»; y compris les champs destinés à étudier la dissémination involontaire de ces plantes.

Les transgènes dans la nature

Les études spécifiquement focalisées sur le comportement des plantes transgéniques en conditions normales de culture ne sont publiées que maintenant. Deux de ces rapports, traitant du colza, ont paru dans le magazine *Nature* (magazine scientifique le plus influent de la planète), dans une rubrique spéciale, il est vrai, suggérant que l'évaluation de ces plantes transgéniques était encore délicate, et que les articles n'avaient pas suivi l'évaluation normale (dite «peer review»). La première équipe montre que, en conditions d'agriculture commerciale, le pollen du colza (transgénique ou non), voyage sur des distances considérables, de 1.5 à 2.5 km, à faible densité il est vrai. La question se pose alors du comportement, loin du champ initial, de ce pollen. Dans le cas présent, le colza transgénique est un colza qui a été rendu résistant à un herbicide particulier (le Basta; techniquement, ce colza est «tolérant à la glufosinate»).

La faucille et Basta!

Aussi longtemps que les paysans utiliseront la faux pour le contrôle de la croissance végétale, la plante transgénique n'a pas d'avantage sélectif sur les autres. Si seule l'utilisation d'herbicide se généralisait en lieu et place de la faux, les plantes issues d'un pollen transgénique venu de loin et d'une plante «sauvage» auraient un avantage et occuperaient rapidement le lieu de culture. La deuxième étude, de prime abord plus inquiétante, exploite le fait que le colza utile (*Brassica napus*) et son cousin, mauvaise herbe (*Brassica campestris*) «hybridisent» spontanément; le transfert du gène de la résistance (à Basta encore) du colza à la mauvaise herbe est donc possible. Mais bien plus, à la surprise des chercheurs, ces hybrides n'étaient pas stériles et capables de se croiser

avec *B. campestris*; ainsi, après deux saisons seulement, il y a dans des champs des mauvaises herbes transgéniques, fertiles et résistantes à un herbicide. La seule solution est-elle alors d'interdire la dissémination des plantes transgéniques ? Ici, la condition de la dissémination est l'existence naturelle d'un cousin mauvaise herbe. D'autres cultures, telles le maïs, et les patates, n'ont pas, en Europe du moins, de parenté dans les mauvaises herbes et les transgènes résistants au Basta sont prêts. Ne faut-il donc pas plutôt un jugement au cas par cas, dans une instance telle que la Commission pour la sécurité biologique récemment officialisée dans la loi ?

Moratoire sur les brevets?

La situation des brevets pour plantes transgéniques en Europe (c'est-à-dire au European Patent Office (EPO, Munich) est épique : nous assistons à un moratoire *de facto* d'accord de brevets. Pour l'obtention d'un brevet, l'invention, dit la convention européenne, ne doit pas troubler l'ordre public. Chacun des huit brevets accordés jusqu'à ce jour sur des organismes supérieurs avait été contesté en utilisant cette clause. Mais la tactique d'opposition tourne en février 1995; la compagnie belge PGS avait demandé un brevet sur une procédure permettant de produire des plantes résistantes, et incluait dans la demande les plantes produites par ce nouveau processus. Les opposants cette fois n'avancèrent pas l'argument d'ordre public, mais, entre toutes choses, la taxinomie. En effet, la convention stipule que les variétés de plantes sont interdites de brevet. Or le concept de variété, issu de la génétique d'avant Gregori Mendel, et attaché au phénotype des organismes, est particulièrement flou. On peut en toute bonne foi affirmer que toute plante n'est qu'un ensemble de variétés; il est tout aussi légitime de considérer toute nouvelle plante transgénique comme une nouvelle variété de cette plante. Dans le deux cas, pas de brevet.

Saurons-nous profiter du moratoire pour régler le problème de la propriété intellectuelle du savoir-faire agricole traditionnel et communautaire, telle qu'elle est définie dans le Farmers Rights, convention sur la biodiversité ? ■